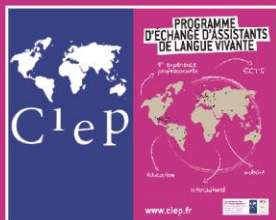


# ÉTATS-UNIS

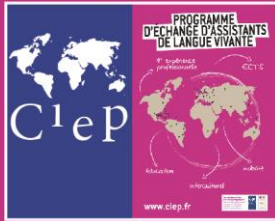
## Fiche-pays 2018-2019

<b>Nombre de postes offerts</b>	A titre indicatif, pour l'année 2017-2018, le nombre de postes était de : <b>40</b>
<b>Conditions générales</b>	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de nationalité française ;</li> <li>• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;</li> <li>• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2017-2018 ;</li> <li>• ayant effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ;</li> <li>• âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2018 ;</li> <li>• ayant des compétences en langue anglaise évaluées et justifiées par un professeur d'anglais (<b>niveau B1 du CECRL</b>). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir un exemplaire dans votre dossier.</li> </ul> <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois d'<b>avril 2018</b>.</p>
<b>Disciplines</b>	<p>La réglementation américaine considère les fonctions d'assistant de langue comme un stage qui doit être directement lié à la formation suivie par le candidat et à la carrière à laquelle il se destine. Pour cette raison, <b>seules les candidatures des personnes se destinant à une carrière dans l'enseignement et ayant suivi une formation pertinente seront recevables</b>. Le candidat doit expliquer dans sa lettre de motivation de quelle manière il utilisera ses compétences, son expérience et sa formation universitaire dans le cadre de ses fonctions en tant qu'assistant et dans sa future carrière d'enseignant.</p> <p>Au moment du dépôt du dossier, il faut avoir validé au minimum une <b>L2</b> dans l'une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ;</li> <li>• Éducation : Sciences de l'éducation, Préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ;</li> <li>• LLCE anglais ;</li> <li>• Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ;</li> <li>• Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme, etc.</li> </ul>
<b>Villes ou régions d'affectation</b>	<p><b>Tout le pays</b></p> <p>Les affectations et contrats relèvent de la seule compétence des établissements américains, employeurs de l'assistant.</p> <p>Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.</p>



# ÉTATS-UNIS

<b>Établissements</b>	La plupart des établissements d'affectation sont des <b>écoles primaires à filières d'immersion francophone</b> . Quelques postes sont à pourvoir dans des collèges-lycées.
<b>Durée du contrat</b>	<b>9 à 10 mois</b> (mi-août 2018 – mai/juin 2019) Durée variable selon l'établissement.
<b>Temps de travail et de congés</b>	<b>32 heures par semaine de présence au sein de l'établissement</b> Une grande variété d'activités est proposée à l'assistant et un encadrement pédagogique est assuré par l'équipe professorale.  Congés selon le calendrier scolaire local.
<b>Rémunération mensuelle</b>	<b>300 USD minimum soit environ 252€ net</b> (conversion en euros donnée à titre indicatif, celle-ci pouvant varier selon le taux de change)  L'assistant a le statut de stagiaire.
<b>Aide à l'installation</b>	Les assistants sont nourris et logés en famille d'accueil ; les frais de transport du lieu d'hébergement à l'établissement sont pris en charge par ce dernier. Les frais de voyage depuis la France sont à la charge de l'assistant.
<b>Visa</b>	<b>Visa J-1 « intern »</b> Frais de visa : 160 USD à la charge de l'assistant. Frais SEVIS : 180 USD à la charge de l'établissement et de l'organisme de délivrance de visa. Il convient de prévoir également des frais liés à la traduction de documents (diplômes), selon les établissements d'accueil.
<b>Couverture sociale</b>	Une assurance médicale est prise en charge par les régimes locaux et couvre l'assistant du premier au dernier jour du contrat.  Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.
<b>Réunion d'information</b>	L'assistant rejoint son poste directement, où il participera à une session d'information organisée par l'établissement d'affectation.
<b>Informations diverses</b>	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile...), il convient de s'adresser aux services consulaires :  Ambassade des États-Unis en France : <a href="http://french.france.usembassy.gov">french.france.usembassy.gov</a> Ambassade de France aux États-Unis : <a href="http://fr.ambafrance-us.org">fr.ambafrance-us.org</a>
<b>Validation du séjour</b>	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour d'assistant sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : <a href="http://www.ciep.fr/assistantfr/validation.php">www.ciep.fr/assistantfr/validation.php</a>



# ÉTATS-UNIS

Carte 2018-2019

**Instructions :** vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 zones géographiques**.

Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».

South  
South Central  
West

Midwest  
Mid-Atlantic  
Northeast

